



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 avril 2024**

COMMUNE DE BELLEFOND

**Présents :** ADAM Bernard, AVIET Thierry, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure.  
**Procurations :** BABIN Valérie à LEDERMAN Michel, TOURATIER Elodie à MATHYS Rose-Marie, RODRIGUES Philippe à BORNIBUS Emilie  
**Excusé :** ARMENJON Frédéric  
**Secrétaire de séance :** AVIET Thierry

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le transfert au SICECO de la compétence « réseaux de communications électroniques », la fongibilité des crédits et l'achat d'un photocopieur.

**1) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Budget principal et budget annexe du lotissement « Les prés de Barges »)**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire fait part des excuses de Frédéric ARMENJON (Vice-Président de la commission finances) et présente les résultats 2023.

	Dépenses	Recettes	Résultats propres de l'exercice 2023	Résultats antérieurs reportés 2022	Résultats de clôture 2023	Restes à réaliser	TOTAL
Section de fonctionnement	428 448.14 €	625 305.15 €	196 857.01 €	709 300.23 €	906 157.24 €		906 157.24 €
Section d'investissement	1 746 500.54 €	1 435 494.61 €	- 311 005.93 €	131 995.57 €	- 179 010.36 €	9 600.00	- 169 410.36 €

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Les Prés de Barges »**

Aucune recette (vente de lots) n'a été réalisée et une seule dépense correspondant à des frais d'étude de sol a été constatée pour un montant de 2 740 € pour l'exercice comptable 2023.  
Le résultat reporté s'élève donc à 2 740 € en dépenses pour l'exercice 2024.

Sans que le Maire ne prenne part au vote, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les écritures comptables pour l'exercice 2023.

**2) COMPTE DE GESTION 2023 (Budget principal et budget annexe du lotissement « Les prés de Barges »)**

Le Maire indique que les comptes de gestion établis par le trésorier (constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023) est strictement identique aux comptes administratifs établis par la commune.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023.

**3) AFFECTATION DES RESULTATS**

Compte-tenu des engagements pris au moment du vote des « Restes à réaliser », le maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2023	
Déficit d'investissement 2023	- 179 010.36 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	9 600.00 €
Besoin de financement en investissement (excédent d'investissement + besoin de financement des RAR)	- 169 410.36 €
Excédent de fonctionnement 2023 à affecter en 2024	906 157.24 €
AFFECTATION DE RESULTATS 2023	
En réserve (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	169 410.36 €
Report en fonctionnement	736 746.88 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2023 selon les conditions présentées :

- En réserve d'investissement : 169 410.36 €
- En report en fonctionnement : 736 746.88 €

**4) VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES :**

Le taux des taxes actuellement perçues par la commune sont les suivants :

- foncier bâti : 41.11 %
- foncier non bâti : 37.15 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 7.5 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2024, les taux votés en 2023.

5) **BUDGET PRIMITIFS 2024 : budget principal et budget annexe**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL :**

Le Maire présente au Conseil municipal le budget principal de la commune, élaboré par la commission finances :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	291 000.00	Produits des services	6 250.00
Charges de personnel	147 150.00	Fiscalité directe	370 519.00
Charges de gestion courante	65 000.00	Dotations et participations	74 600.00
Charges financières	7 000.00	Autres produits de gestion courante. (locations)	122 300.00
Charges exceptionnelles	2 500.00	Produits financiers	1.40
Atténuation de produits	7 000.00	Impôts et taxes	68 000.00
Opération d'ordre entre sections	6 600.83		
<b>TOTAL</b>	<b>526 250.83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>641 670.40</b>
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>852 166.45</i>	<i>Report fonctionnement a-1</i>	<i>736 746.88</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 378 417.28</b>		<b>1 378 417.28</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt et caution	56 000.00		
Logiciel	1 000.00		
Frais études	65 000.00	Subventions d'Equipement	783 900.00
Aménagements et plantations (Parc boisé...)	37 000.00	Dotations -FCTVA	182 615.44
Achat terrain nu	180 000.00	Taxes d'Aménagement	4 500.00
Achat terrain bâti	30 000.00	Amortissements	6 600.83
Immobilisation en cours (Maison de santé et solde travaux logements + local technique)	712 024.72	Restitution caution	1 000.00
Autres constructions (Tennis, mur de la Cure...)	170 000.00	Excédent de fonctionnement 2023	169 410.36
Bâtiment public	100 000.00	Vente terrain lotissement	120 842.00
Bâtiments privés (locatifs)	8 000.00	<i>Intégration frais études</i>	<i>137 751.63</i>
Travaux Cimetière	30 000.00		
Installations générales (installation caméras et dispositifs de sécurité)	60 000.00	<i>Autofinancement</i>	<i>852 166.45</i>
Travaux de voirie (trottoirs..)	100 000.00	<i>Virement de la section de</i>	<i>fonctionnement</i>
Installation de voirie (radars...)	3 000.00		
Participation SICECO (passage lamp. LED...)	30 000.00		
Matériel de bureau (photocopieurs mairie-écoles)	15 000.00		
Mobilier (cantine, fourneau salle des fêtes...)	45 000.00		
Virement au budget annexe lotissement	300 000.00		
Déficit reporté n-1	179 010.36		
<i>Intégration frais études logements+local technique</i>	<i>137 751.63</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 258 786.71</b>		<b>2 258 786.71</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget prévisionnel, chapitre par chapitre

**BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL « Les Prés de Barges »**

Le Maire présente le budget annexe du futur lotissement communal.

Désignation	Dépenses	Recettes
Intégration terrains au budget annexe	121 000.00 €	
Etudes géomètre et architecte	60 000.00 €	
Travaux (voirie, VRD...)	400 000.00 €	
Frais accessoires (Intérêts emprunt)	3 000.00 €	
<b>s/Total du coût de production</b>	<b>584 000.00 €</b>	
<i>Annulation stock initial</i>	<i>2 740.00 €</i>	
<i>Déficit reporté (dépense 2023)</i>	<i>2 740.00 €</i>	
Emprunt		286 740.00 €
Virement du budget principal de la commue		300 000.00 €
<i>Reprise stock initial</i>		<i>2 740.00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>589 480.00 €</b>	<b>589 480.00 €</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget prévisionnel, chapitre par chapitre.

6) **Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle pour les agents remplissant les conditions d'obtention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant maximal de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret, ce qui représente une somme globale d'environ 1000 € pour l'ensemble des agents répondant aux modalités d'attribution.

7) **Subventions aux associations**

Le Conseil municipal, décide d'accorder à l'unanimité les subventions et cotisations suivantes aux associations du village et autres organismes extérieurs :

DESTINATAIRES	Subventions	Cotisations
Tennis Club de Bellefond	400.00 €	
Foyer Rural et Culturel de Bellefond	500.00 €	
Comité de Jumelage Bellefond-Mezzomerico	300.00 €	
Association des Parents d'élèves	400.00 €	
Association « Les Amis des bêtes » - indemnité SPA		458.00 €
Association de la Bibliothèque Départementale de Prêt		155.00 €
Association des Maires de France et Maires Ruraux		344.01 €
CAUE (0.20 € cts par habitant)		188.60 €

8) **Subventions écoles**

**Ecole primaire :**

Le Maire présente la demande de subvention adressée par la Directrice de l'école primaire concernant la visite du MuséoParc d'Alésia prévu le 6 juin prochain :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de la sortie dont transport (691.20 €)	1 111.20 €	Participation APE	100 €
		Participation communauté de communes (transport)	125 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 111.20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>225 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 400 €.

**Ecole maternelle :**

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention pour deux projets pédagogiques prévus le 21 mai et 18 juin prochain :

DEPENSES		RECETTES	
Sortie à la ferme pédagogique de Villeneuve sur Vingeanne	652.50 €	Participation communauté de communes (transport)	125 €
Animation sur le thème des Indiens	563.29 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 215.79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 500 € pour l'ensemble des projets.

9) **Tarifs des encarts publicitaires (bulletin municipal) :**

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 pour l'année 2024 :

- ¼ de page : 35 €
- ½ page : 60 €
- Page complète : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

10) **Lotissement « Les Prés de Barges » : consultation des entreprises**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu la décision favorable concernant l'aménagement du futur lotissement et demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation pour les travaux de viabilisation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises.

11) **Fongibilité des crédits**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

12) Transfert au SICECO de la compétence « réseaux de communications électroniques »

En vue des travaux de viabilisation du lotissement « Les prés de Barges » le Maire propose au Conseil municipal de transférer au SICECO la compétence « réseaux de communications électroniques » au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer au SICECO la compétence « réseaux de communications électroniques » et autorise le Maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

13) Achat photocopieurs

Le Maire présente la proposition reçue de la société AXGROUP s'élevant à 7 661.60 € TTC concernant le remplacement du photocopieur de la mairie et propose de transférer celui-ci à l'école maternelle. Cette offre inclut une réduction annuelle de plus de 50% des coûts de fonctionnement de l'appareil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Informations et questions diverses

-Le Maire procède à la lecture de la lettre de remerciements de Monsieur François ZANCHI, après la cérémonie organisée à l'occasion de ses 100 ans.

-Une réflexion s'engage sur les possibilités de maintenir le distributeur de pains. Des contacts doivent encore être pris pour trouver la meilleure solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Philippe MEUNIER

